



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**  
**ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE**

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

**Présents**

Emir Kir, *Président* ;  
 Philippe Boïketé, Nezahat Namli, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Loubna Jabakh, Dorah Ilunga Kabulu, Lydia Desloover, *Échevin(e)s* ;  
 Luc Frémal, *Président du CPAS* ;  
 Patrick Neve, *Secrétaire communal*.

**Séance du 21.12.18**

---

**#Objet : Programme triennal d'investissement 2013-2015; Dotation triennale d'investissement, Projet n° 1, Travaux de rénovation des voiries rue Vonck, rue des Croisades et rue du Moulin ; Approbation avenant 1 ; Application de l'article 236 de la Nouvelle Loi communale.#**

---

Le Collège,

Vu la nouvelle loi communale du 24 juin 1988, notamment l'article 236 relatif aux compétences du collège des bourgmestre et échevins et ses modifications ultérieures (excepté les modifications introduites à partir de l'ordonnance du 27 juillet 2017) ;

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 25 et l'article 26, §1, 2°, a ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 38/1 (Travaux/fournitures/services complémentaires) ;

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Échevins du 10 octobre 2016 relative à l'attribution du marché "Programme triennal d'investissement 2013-2015; Dotation triennale d'investissement, Projet n° 1, Travaux de rénovation des voiries rue Vonck, rue des Croisades et rue du Moulin" à Eurovia Belgium sa, Allée Hof ter Vleest 1 à 1070 Bruxelles pour le montant d'offre contrôlé de 1.064.451,06 € (21% TVA comprise) ;

Considérant que l'exécution du marché doit répondre aux conditions fixées par le cahier des charges N° 2015/2936 ;

Considérant qu'il est apparu nécessaire lors de l'exécution du marché d'y apporter certaines modifications en application de l'article 26, §1, 2° de la loi du 15 juin 2006 ;

Considérant que pour des raisons de responsabilité, il est préférable que ces travaux soient réalisés par l'adjudicataire Eurovia Belgium sa, Allée Hof ter Vleest 1 à 1070 Bruxelles ;

Considérant que ce dernier nous a remis une offre qui constitue cet avenant ;

- PC1 : Sciage vertical et rectiligne ou en courbe avec un rayon  $\geq 15$ m de revêtements en béton ou en béton armé par tranche de 5cm de profondeur, à 9,61 €/mct (poste omis dans le projet). Le détail de ce prix unitaire est repris dans le descriptif joint à l'offre, dans laquelle est également estimée la quantité présumée de 360m. Le poste complémentaire implique un délai supplémentaire de mise en œuvre pour la quantité présumée qui est évalué à 3 jours ouvrables, et qui vient s'ajouter au délai initial de l'offre.

- PC2 : Fourniture et pose de pavés en porphyre de récupération, y compris le lit de pose en sable stabilisé,

épaisseur 7cm, le jointolement au mortier de ciment amélioré et la protection avec planches en bois, à 63,61 €/m<sup>2</sup> (en remplacement de l'asphalte en zone de stationnement). Le détail de ce prix unitaire est repris dans le descriptif joint à l'offre, dans laquelle est également estimée la quantité présumée de 761,40m<sup>2</sup>. Le poste complémentaire implique un délai supplémentaire de mise en œuvre pour la quantité présumée qui est évalué à 14 jours ouvrables, et qui vient s'ajouter au délai initial de l'offre.

- PC.3 : Mise en œuvre de rampes en asphalte, à 176,94 €/mct (en lieu et place de rampe en béton préfabriqué). Le détail de ce prix unitaire est repris dans le descriptif joint à l'offre, dans laquelle est également estimée la quantité présumée de 53,1m. Le poste complémentaire implique un délai supplémentaire de mise en œuvre pour la quantité présumée qui est évalué à 3 jours ouvrables, et qui vient s'ajouter au délai initial de l'offre.

- PC.4 : Plus-value pour les tuyaux en polyéthylène (PEHD) diamètre extérieur 200mm pour le poste n°54, 55, 56 et 57, à 78,87 €/mct (prescription Vivaqua raccordement d'avaloir). Le détail de ce prix unitaire est repris dans le descriptif joint à l'offre, dans laquelle est également estimée la quantité présumée de 256m. Le poste complémentaire n'implique pas de délai supplémentaire de mise en œuvre pour la quantité présumée.

- PC.5 : Démolition de maçonnerie de briques en mauvais état de chambres de visite de toute nature et soupiraux dont les taques doivent être remises à niveau, y compris terrassements, évacuation des produits de démolition, démontage des échelons et toutes sujétions, à 173,25 €/m<sup>3</sup> (poste omis dans le projet). Le détail de ce prix unitaire est repris dans le descriptif joint à l'offre, dans laquelle est également estimée la quantité présumée de 37,82m<sup>3</sup>. Le poste complémentaire implique un délai supplémentaire de mise en œuvre pour la quantité présumée qui est évalué à 4 jours ouvrables, et qui vient s'ajouter au délai initial de l'offre.

- PC.6 : Fourniture et pose de bordures courbes ou éléments spéciaux en roche sédimentaire carbonatée reconstituée Type I C 2, 30x15cm avec chanfrein de 2x2cm et finition lisse, à 62,21 €/mct (poste omis dans le projet). Le détail de ce prix unitaire est repris dans le descriptif joint à l'offre, dans laquelle est également estimée la quantité présumée de 420m. Le poste complémentaire implique un délai supplémentaire de mise en œuvre pour la quantité présumée qui est évalué à 5 jours ouvrables, et qui vient s'ajouter au délai initial de l'offre.

- PC.7 : Fourniture et pose de filets d'eau courbes préfabriqués en béton, Type II D2, 20x20cm, à 40,22 €/mct. Le détail de ce prix unitaire est repris dans le descriptif joint à l'offre, dans laquelle est également estimée la quantité présumée de 360m. Le poste complémentaire implique un délai supplémentaire de mise en œuvre pour la quantité présumée qui est évalué à 4 jours ouvrables, et qui vient s'ajouter au délai initial de l'offre.

- PC.8 : Plus-value pour le mélange des trois teintes de pavés pour le poste n°48 (Fourniture et pose de pavés en béton, Format : 140 x 140 mm), à 4,99 €/m<sup>2</sup> (validation de la teinte lors de la planche d'essai sur chantier). Le détail de ce prix unitaire est repris dans le descriptif joint à l'offre, dans laquelle est également estimée la quantité présumée de 2445m<sup>2</sup>. Le poste complémentaire implique un délai supplémentaire de mise en œuvre pour la quantité présumée qui est évalué à 4 jours ouvrables, et qui vient s'ajouter au délai initial de l'offre.

- PC.9 : Fourniture et pose d'appuis vélos en tubes en acier inoxydable de diamètre 50 mm, épaisseur 3 mm, y compris forage éventuel dans le revêtement, terrassements, mortier de pose et toutes sujétions : hauteur totale 1.000 mm ; hauteur hors-sol 650 mm ; largeur 600 mm, à 261,71 €/U (projet communal de mobilier urbain pas en adéquation avec le planning du projet). Le détail de ce prix unitaire est repris dans le descriptif joint à l'offre, dans laquelle est également estimée la quantité présumée de 12 pièces. Le poste complémentaire n'implique pas de délais supplémentaire de mise en œuvre pour la quantité présumée.

Considérant que les postes 45, 46, 51 et 67 de l'offre initiale ne sont plus d'application, et que les quantités correspondantes viennent se substituer comme suit :

- 45 (04.050.a\*) : Fourniture et mise en œuvre d'une couche de liaison en matériaux enrobés type BB 3 A... Épaisseur : 8 cm, à 10,84 €/m<sup>2</sup> (asphalte en zone de stationnement). La quantité présumée à retirer est de -761,40m<sup>2</sup>, et implique un délai de mise en œuvre en moins évalué à -0,5 jour ouvrable.

- 46 (04.057.s\*) : Fourniture et mise en œuvre d'un revêtement fermé type BB – 1B..., Épaisseur : 5 cm, à 7,79 €/m<sup>2</sup> (asphalte en zone de stationnement). La quantité présumée à retirer est -761,40m<sup>2</sup>, et implique un délai de mise en œuvre en moins évalué à -0,5 jour ouvrable.

- 51 (04.109.b) : Fourniture et pose d'éléments préfabriqués en béton avec profil sinusoidal, pour la

réalisation de rampes de plateaux et de ralentisseurs de vitesse. Élément 1,20 m de longueur et dénivelé de 12cm, à 286,03 €/m<sup>2</sup> (remplacement par des rampes en asphalte et bordures béton). La quantité présumée à retirer est de -72,50m<sup>2</sup>, et implique un délai de mise en œuvre en moins évalué à -2,5 jours ouvrables.

- 67 (07.010\*) : Fourniture et mise en œuvre de béton C 30/37 type pierre bleue reconstituée ou équivalent pour construction de petits ouvrages d'art, y compris coffrages et toutes sujétions. Finition apparente lisse, à 550,00 €/m<sup>3</sup> (remplacement par les postes existants de maçonnerie et pavage). La quantité présumée à retirer est de -17,40m<sup>3</sup>, et impliquait un délai de mise en œuvre en moins évalué à -0,5 jour ouvrable.

Soit :

Q en -	-	€ 44.492,07
Travaux supplémentaires	+	€ 143.979,27
Total HTVA	=	€ 99.487,20
TVA	+	€ 20.892,31
TOTAL	=	€ 120.379,51

Considérant que le montant total de cet avenant dépasse de 11,31% le montant d'attribution, le montant total de la commande après avenants s'élevant à présent à 1.184.830,57 € (21% TVA comprise) ;

Considérant que l'adjudicataire demande une prolongation du délai de 33 jours ouvrables pour la raison précitée ;

Considérant que l'adjudicataire s'engage à ne pas demander de dédommagement en raison de la prolongation ;

Considérant que le fonctionnaire dirigeant Monsieur ir. Goga a donné un avis favorable ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit à l'article 4210-731-60 du budget extraordinaire de l'exercice 2018 ;

Considérant que ces postes complémentaires ne peuvent pas être subsidiés ce crédit sera financé par emprunt ;

Décide :

- d'approuver l'avenant 1 du marché "Programme triennal d'investissement 2013-2015; Dotation triennale d'investissement, Projet n° 1, Travaux de rénovation des voiries rue Vonck, rue des Croisades et rue du Moulin" pour le montant total en plus de 120.379,51 € (21% TVA comprise) ;

- d'approuver la prolongation du délai de 33 jours ouvrables ;

- de financer cet avenant par le crédit inscrit à l'article 4210-731-60 du budget extraordinaire de l'exercice 2018 ;

- d'informer le Conseil de la présente décision lors de sa prochaine séance.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,  
(s) Patrick Neve

Le Président,  
(s) Emir Kir

POUR EXTRAIT CONFORME  
Saint-Josse-ten-Noode, le 27 décembre 2018

Par ordonnance :  
Le Secrétaire communal,

Le Collège des  
Bourgmestre et Echevins,  
L'Echevin(e) délégué(e),

Patrick Neve

Mohammed Jabour